

Nombre de syndics en exercice	: 10+4
Nombre de présents ou représentés	: 10+1
Pour	: 10
Contre	: 00
Abstention	: 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 16 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 avril à 08h30, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA après convocation légale, sous la présidence de M. Robert NEBON Président.

Etaient présents : Claude NEBON, Rémi QUEYREL, René EYMERY, Jean Pierre MARTIN, Nathalie BAILLE, Jérôme AMOURIQ, Christel GAGLIARDO, Gaël PASCAL, Jean François TOURRES, Jérôme VALLANTIN (Suppléant),

Etaient absents et excusés : Joël REYNIER (suppléant), Robert BONNENFANT (Suppléant),

Assistaient sans voix délibérante : De TRUCHIS Vincent (Directeur), CHAIX Richard (Responsable Administratif et Financier),

Secrétaire de séance : Jean François TOURRES,

Objet : Choix du mode de consultation pour l'achat de bâche EPDM en vue de reconstituer un stock et étancher le canal de Charance en aval de l'Oursatas.

Monsieur le Président fait part au syndicat que le stock d'EPDM est épuisé et qu'il convient de lancer une consultation afin d'acheter environ 1 800 m² pour un coût de 40 € à 50 € le m² pour une membrane de 2 mn d'épaisseur.

La consultation sera lancée sur le site des marchés publics via TPBM pour un MAPA de fournitures > 90 000 € avec une publicité sur minimum 35 jours, un rapport d'analyse des offres sera rédigé à l'issue puis présenté en commission des travaux et délibéré en conseil syndical.

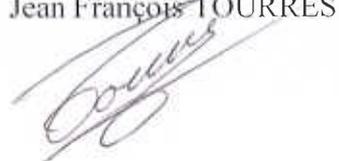
Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat accepte à la majorité des membres présents :

- De lancer une consultation pour l'achat de 1 800 m² de bâche EPDM afin de reconstituer un stock et étancher le tronçon de l'Oursatas.
- De donner tout pouvoir au Président pour signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance
Jean François TOURRES



Commission Syndicale du 16 avril 2025

Certifiée et rendue exécutoire,

Le Président
Robert NEBON

